

Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

Rapport sur le préavis (26/18) – Comptes de l'exercice 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 43, 44, et 103 à 111 du Règlement du Conseil communal de novembre 2015, la Commission de Gestion (CG) composée de Mmes Inma Girard, Dorothee Kaltenrieder, MM. Olivier Binz, Blaise Cartier, Rémy Cochet, Gilles Mauroux et Jean-Marc Bettems (président), s'est réunie au total à 16 reprises en 2018.

Le travail de vérification des comptes a été effectué selon les directives du 1^{er} janvier 2004 du Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE) pour l'organe de révision des comptes communaux et, le cas échéant, pour la commission communale de gestion ou des finances.

Ce travail de vérification a été réalisé d'entente entre les Commissions des Finances (CF) et la CG. La CF s'est attachée à l'aspect global des comptes, à la comparaison entre les résultats et le budget, ainsi qu'à l'analyse de la politique financière de la Municipalité. Le travail de la CG a été davantage basé sur le détail des comptes (vérification, imputation, tenue des comptes, etc.)

1. Vérification des pièces comptables

L'ensemble des classeurs des factures de l'exercice 2017 ainsi que le Grand Livre 2017 ont été mis à disposition de la CG, lors de 3 séances, afin que le travail de vérification puisse se faire.

Au vu de la quantité importante des écritures, les contrôles ont été effectués par pointage, ou par objets spécifiques. Une partie des factures des comptes généraux ainsi que le Grand Livre ont été vérifiés.

Sur sa demande, la CG a disposé de tous les listings demandés ainsi que des classeurs des factures fournisseurs correspondantes.

Concernant les préavis bouclés, faute de présentation des décomptes « du maître d'œuvre », la CG n'a pas été en mesure de faire son travail de contrôle (cf. remarque de la CG dans son rapport sur la gestion 2012 préavis 31/13).

En effet, la vérification de ces préavis, faute de documents, devra être reportée impérativement lors du prochain exercice (2017-2018), avec les classeurs des pièces comptables de 2017.

2. Dépassements du budget

La CG et la CF ont reçu le 29 mars 2018 de la part du Syndic, la liste des dépassements sur budget 2017 voté en 2016.

La CF a investigué sur les dépassements suivants :

Comptes 2017 - Dépassements					
Compte	Intitulé	Budget	Comptabilisé	Différence	Commentaire
101.3003	Jetons de présence des autorités et commissions	CHF 50 000	CHF 60 334	CHF 10 334	Caractère imprévisible des vacances, traitée conformément au préavis de législature
101.3004	Commissions extraparlamentaires	CHF 4 000	CHF 10 261	CHF 6 261	Caractère imprévisible du nombre de séances et en particulier pour la CRMI
101.3170	Frais de réceptions et de manifestations	CHF 35 000	CHF 43 744	CHF 8 744	Achat vin de la Commune (pas mis en stock)
110.3102	Livres, journaux, documentation, publications	CHF 11 000	CHF 22 203	CHF 11 203	Frais d'annonces imprévisibles (urbaniste, secrétaire communal, adjoint voirie)
190.3151	Entretien du mobilier, des machines et des équip. Techniques de bureau	CHF 125 000	CHF 142 247	CHF 17 247	en attente d'explication
320.3146	Entretien des forêts	CHF 22 000	CHF 34 935	CHF 12 935	Travaux imprévisibles: abattages d'abres dangereux, mur de soutènement à refaire au bois des Ages
350.3154	Entretien des machines, du matériel	CHF 12 000	CHF 17 961	CHF 5 961	Frais imprévisible suite réparation frigo Buvette Abériaux. Réparation four auberge
351.3114	Achat de machines, de matériel d'exploitation	CHF 15 000	CHF 24 136	CHF 9 136	Maison Fischer. Budget sous chapitre 355. Dépenses virées sous 351 selon discussion COFIN
351.3141	Entretien des bâtiments	CHF 20 000	CHF 38 950	CHF 18 950	Maison Fischer. Budget sous chapitre 355. Dépenses virées sous 351 selon discussion COFIN
352.3114	Achat de machines, de matériel d'exploit.	CHF 15 000	CHF 20 501	CHF 5 501	Remplacement aspirateur dorsal Combe. Achat imprévisible sèche-linge UAPE
355.3141	Entretien des bâtiments	CHF 62 000	CHF 87 904	CHF 25 904	Dépenses imprévisibles, ascenseur, revêtement de sol et portes coulissantes aux Morettes
411.3185	Honoraires et frais d'expertises	CHF 20 000	CHF 26 717	CHF 6 717	Augmentation des procédures en matière de police des constructions. Difficile à budgéter
430.3111	Achat de mobilier	CHF 5 000	CHF 10 584	CHF 5 584	Achat nouvelles poubelles requin suite dégradation
430.3135	Achat de matières premières et de fournitures	CHF 10 000	CHF 15 250	CHF 5 250	Remplissage sel à neige. Stock à disposition
430.3143	Pose de signalisation routière	CHF 20 000	CHF 41 315	CHF 21 315	Travaux signalisation parking suite nouvelle réglementation
430.3155	Entretien des véhicules, engins	CHF 20 000	CHF 27 275	CHF 7 275	Travaux sur véhicule Aebi pour l'expertise
520.3522	Partic. De la commune (écolage)	CHF 420 000	CHF 430 083	CHF 10 083	Variation du nombre d'élèves imprévisible (143 au lieu de 140)
610.3521	Police intercommunale	CHF 1 012 200	CHF 1 017 847	CHF 5 647	Participation au préavis PNR 03/2017 Champ Colin de Fr. 5'776.--
620.3511	Participation charges service de la population	CHF 22 000	CHF 30 969	CHF 8 969	Permis, cartes : factures du SPOP (Service de la Population). A mettre en regard avec le 620.4312
712.3526	Participation à des charges de prévoyance sociale (crèches/garderies)	CHF 119 000	CHF 127 840	CHF 8 840	Imprévisibilité du nombre d'enfants fréquentant les crèches/garderies du réseau RAT

La CG a investigué sur les dépassements suivants :

Comptes 2017 - Dépassements					
Compte	Intitulé	Budget	Comptabilisé	Différence	Commentaire
101.3063	Frais de représentation	CHF 15 000	CHF 22 779	CHF 7 779	Dépenses exceptionnelles. Participation marche blanche, bouquet de chantier et accueil conseil régional
350.3114	Achat de machines, de matériel	CHF 5 000	CHF 28 048	CHF 23 048	Dépense imprévisible, remplacement lave-vaisselle auberge. Réparation buvette plage
350.3141	Entretien des bâtiments	CHF 60 000	CHF 71 398	CHF 11 398	Remplacement groupe frigorifique auberge. Eclairage terrasse auberge
352.3141	Entretien des bâtiments	CHF 80 000	CHF 100 166	CHF 20 166	Réparations stores et ascenseur collège La Combe.
411.3187	Emoluments (frais enquêtes)	CHF 50 000	CHF 60 250	CHF 10 250	A mettre en regard avec le 411.4313. Détail des dépassements
431.3114	Achat de machines, de matériel	CHF	CHF 36 499	CHF 36 499	Nouvel éclairage LED route Etraz imprévisible suite travaux St Nyon
431.3143	Entretien de l'éclairage public	CHF 50 000	CHF 77 103	CHF 27 103	Remplacement câble défectueux rue du Carroz et changement de luminaires. Travaux génie-civil pour éclairage route Etraz (compte 431.3114)
440.3135	Achat de matières premières et de fournitures	CHF 17 000	CHF 26 347	CHF 9 347	Montant sous-évalué. Engrais, entre -autre pour le FC Prangins
440.3145	Entretien des parcs et des zones de loisirs	CHF 70 000	CHF 79 577	CHF 9 577	Facture Denogent pour relever l'arrosage à la plage de Promenthoux

- Cpte 101.3063 : Frais de représentation - **Dépassement : 7'779 CHF**

Un repas de chantier figure dans ce compte pour un montant de 3'684 CHF. La CG est d'avis que ces frais doivent être comptabilisés dans le cadre du préavis voté. Il n'est pas mentionné quel est le chantier ni le préavis concerné.

- Cpte 350.3114 : Achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien - **Dépassement 23'048 CHF**

La CG relève que le compte 350.3114 présente un montant de 11'881 CHF pour remplacement d'un lave-vaisselle. Le cpte 350.3114 présente des factures d'entretien pour l'auberge communale (24'877 CHF), la buvette des Abériaux (717 CHF), la plage de Promenthoux (2'453 CHF). Le montant indiqué comme budgété est de 5'000 CHF. Le dépassement effectif est de 23'048 CHF.

- Cpte 350.3141 : Entretien des bâtiments locatifs - **Dépassement : 11'398 CHF**

Vérifié : correct. Dépassements justifiés, expliqués.

- Cpte 352.3141 : Entretien des bâtiments scolaires - **Dépassement : 20'166 CHF**

Vérifié : correct. Dépassements justifiés, expliqués.

- Cpte 411.3187 : Emoluments, frais d'enquêtes - **Dépassement : 10'250 CHF**

Vérifié : correct. Dépassements justifiés, expliqués.

- Cpte 431.3114 : Achats de machines et matériel - **Dépassement : 36'499 CHF**

Cette facture ne présente aucun détail et son montant dépasse l'autorisation (limite max. 35'000 CHF). La CG conteste la légitimité de cette dépense. Ces travaux auraient dû être anticipés dans le cadre du remplacement global du réseau de l'éclairage public.

- Cpte 431.3143 : Entretien de l'éclairage public - **Dépassement : 27'103 CHF**

Détail de ce compte:

SEIC, redevance logiciel métier SAGA	668.05
SEIC, dépannage éclairage public, divers	3'064.45
SEIC, dépannage éclairage public, divers	9'250.25
SEIC, dépannage éclairage public, rue de la Gare	351.75
SEIC, dépannage éclairage public, ch. la Combe	2'401.15
SEIC, dépannage éclairage public, Le Clos	1'999.95
SEIC, dépannage éclairage public, rte du Curson	2'174.10
SEIC, dépannage éclairage public	4'728.95
SEIC, assainissement de BT et pose de lanternes	18'392.15
SEIC, dépannage éclairage public, rue de la Gare	5'683.60
SEIC, installation d'une prise étanche	696.60
SEIC, dépannage éclairage public, ch. Trembley	507.20
SEIC, dépannage éclairage public, rue de la Gare	1'348.05
SEIC, dépannage éclairage public, ch. Tuillière	1'163.90
SEIC, dépannage éclairage public, ch. du Pélard	616.05
SEIC, tirage nouveau câble, sentier des Morettes	698.75
SEIC, modification du tableau EP, en Purian	1'165.90
SEIC, dépannage éclairage public, ch. Jaquines	2'878.60
SEIC, modification du tableau EP, station Gare	624.30
SEIC, modif. tableau EP, station Promenthoux	509.80
SEIC, modification tableau EP, station la Croix	395.35
SEIC, dép. éclairage public, Route du Curson	351.75
SEIC, dép. éclairage public, Très le Chatel	240.00
SEIC, installation réseau, Rue de la Gare	140.95
Girardi, fouille par réseau éclairage	6'283.40
SEIC, travaux d'éclairage public 2017	4'626.75
SEIC, dép. éclairage public, rte de la Gare	1'021.80
SEIC, dép. éclairage public, rte de Benex	634.45
SEIC, dép. éclairage public, divers	2'923.25
SEIC, dép. éclairage public, divers	1'374.95
SEIC, dép. éclairage public, ch. de Trembley	186.85

La CG rappelle que cette gestion de l'éclairage public n'est pas satisfaisante. Elle a à plusieurs reprises demandé une étude globale pour la réfection de l'éclairage public. Pour information, le canton subventionne ce type d'étude. La CG ne réfute pas la nécessité de disposer d'un éclairage entretenu mais elle réfute la gestion et le manque d'initiative pour une planification de réfection globale et pour un remplacement complet du parc des luminaires.

- Cpte 440.3135 : Achat de matières premières et fournitures - **Dépassement : 9'347 CHF +55%**

Vérifié : Le budget prévoyait 17'000CHF. Le montant dépensé est de 26'347 CHF. La CG s'étonne de cette augmentation pour un poste connu annuellement.

- Cpte 440.3145 : Entretien parcs et zones de loisirs - **Dépassement : 9'577 CHF**

Vérifié : La réparation des équipements d'arrosage pour : 13'198 CHF et 18'360 CHF est très élevée. La CG s'interroge si un appel d'offres a été demandé.

Le montant des dépassements pour l'année 2017 est de 367'021 CHF. La CG et la CF se sont répartis l'analyse de l'ensemble des dépassements.

Cette analyse nous amène à encourager la Municipalité à être beaucoup plus proactive sur les travaux à entreprendre et les communiquer systématiquement et sans délais au CC.

3. Rapport de la Fiduciaire Heller

La CG a reçu le 15 mai un exemplaire informatique du rapport de la vérification des comptes, établi par la Fiduciaire Heller. Le point principal est :

La CG relève l'incitation faite dans ce rapport de la fiduciaire pour une régularisation du financement par les taxes du traitement des ordures ménagères.

La CG constate que l'augmentation de 20 CHF effective en 2018 ne couvrira pas intégralement le coût de l'élimination des ordures ménagères par la taxe. Nous encourageons la Municipalité à étudier une solution pour réduire ces coûts.

4. Rapport de la Commission des Finances

La CF établit un rapport annexé au présent document. Ce rapport n'est pas soumis à votation. Il est destiné à apporter une analyse globale de la situation financière ainsi que de l'évolution des comptes. Il fait partie intégrante du rapport de la CG.

5. Conclusion

À la lecture du rapport explicite et transparent de la CF dont voici la conclusion :

Le présent rapport ne contient en général pas de recommandation d'acceptation ou de refus des comptes dans la mesure où ceci est une prérogative de la CG. Toutefois au vu de l'analyse des nombreux dépassements de comptes effectuée dans le présent rapport les membres de la CF souhaitent transmettre le message suivant; les membres de la CF en large majorité estiment du fait de ces nombreux dépassements et de l'absence d'information au CC ou à la CF qu'il ne leur sera pas possible à titre individuel de voter l'acceptation de comptes 2017 en séance plénière du Conseil.

Les membres de la CG unanimes considèrent que les retards dans l'annonce des dépassements de budget ainsi que la non-conformité d'autorisation pour la dépense supérieure à 35'000 CHF sont les éléments déclencheurs et déterminants l'amenant à refuser le préavis n° 26/18 « comptes 2017 ».

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la CG vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

Vu le préavis municipal 26/18 concernant les comptes 2017,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Oùï les conclusions du rapport de la Commission de gestion ainsi que son annexe établie par la Commission des Finances,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de ne pas donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2017.
2. de refuser les comptes de la Bourse Communale de Prangins pour l'exercice 2017 tels que présentés.

Pour la Commission de gestion :

Inma Girard



Dorothee Kaltenrieder



Olivier Binz



Blaise Cartier



Rémy Cochet



Gilles Mauroux



Jean-Marc Bettems (Président)



Prangins, le 18 juin 2018